

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS****Communauté de communes Ambert Livradois Forez****DECISION n°2025-034****Tarification des services culturels à partir de 2025**

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2 en date du 21 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment celle de fixer les tarifs (...) d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées. Cette délégation s'applique après présentation en Bureau communautaire :

- aux spectacles et animations ;
- aux services à la population et aux associations (reprographie, locations de salles, transport, services à la personne, ...);
- aux meubles en lien avec la valorisation et la prévention des déchets ;

La gratuité ne peut être décidée que par le conseil de communauté.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date 9 avril 2025 ;

M. le Président de la communauté de communes

DECIDE

Article 1 : de fixer les tarifs suivants :

ACTIONS CULTURELLES

Saison culturelle « Par-ci, Par-là » (spectacles et ateliers sur le thème des arts vivants et du patrimoine)

du 01/09/2025 au 30/08/2026 :

- ✓ tarif « spectacle » plein : 13 € ;
- ✓ tarif « spectacle » réduit catégorie A : 6,50 € (dont moins de 12 ans, étudiants et demandeurs d'emploi) ;
- ✓ tarif « spectacle » réduit catégorie B : 8,50 € (dont détenteurs carte abonnement médiathèque ALF) ;
- ✓ tarif « spectacle jeune public » : 5,50€ pour un enfant et son adulte accompagnant.

Festival du Volcan du Montpeloux (jeudis soir du 3 juillet au 21 août 2025) :

- ✓ tarif « spectacle » plein : 13,50 € ;
- ✓ tarif « spectacle » réduit catégorie A : 7 € (dont moins de 12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi) ;
- ✓ tarif « spectacle » réduit catégorie B : 8,50 € (dont détenteurs carte abonnement médiathèque ALF)

Evénements culturels ponctuels

Voix et patrimoine le 24 juillet 2025 (en partenariat avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme):

- ✓ tarif « spectacle » plein : 10 € ;
- ✓ Tarif réduit : 6 € (abonnés du festival (trois spectacles différents minimum) - jeunes de moins de 18 ans - étudiants - demandeurs d'emploi - bénéficiaires du RSA - adhérents de la carte Cezam, aux groupes de dix personnes (sur réservation)



Jazz en Tête 2025

- ✓ tarif « spectacle » plein : 15 € ;
- ✓ Tarif réduit : 10 € (jeunes de moins de 12 ans - étudiants – demandeurs d'emploi)

Les tarifs ci-dessus sont mis en vigueur selon les dispositions relatives aux conditions générales de vente de la Maison du tourisme jointes en annexe

ENSEIGNEMENT MUSICAL

Tarifs éveil musical	
QF 1 (0 à 550)	105,00 €
QF 2 (551 à 800)	123,00 €
QF 3 (801 à 1000)	144,00 €
QF 4 (1001 à 1250)	159,00 €
QF 5 (> à 1250 et NC)	180,00 €

Tarifs cours instruments	Enfants	Adultes
QF 1 (0 à 550)	156,00 €	288,00 €
QF 2 (551 à 800)	189,00 €	345,00 €
QF 3 (801 à 1000)	222,00 €	405,00 €
QF 4 (1001 à 1250)	252,00 €	459,00 €
QF 5 (> à 1250 et NC)	285,00 €	516,00 €

Tarifs atelier (si pas de cours d'instruments)	Enfants	Adultes
QF 1 (0 à 550)	105,00 €	156,00 €
QF 2 (551 à 800)	123,00 €	189,00 €
QF 3 (801 à 1000)	144,00 €	222,00 €
QF 4 (1001 à 1250)	159,00 €	252,00 €
QF 5 (> à 1250 et NC)	180,00 €	285,00 €

Remises proposées : Application de - 10% si deux inscrits d'un même foyer,
Application de -20% à compter de trois inscrits par foyer,
Application de -20% sur le deuxième instrument pratiqué.

Personnes extérieures à ALF : Application du tarif le plus élevé (QF 5) à l'exception des ateliers facturés en fonction du quotient familial.

Tarif des Interventions Musicales en Milieu Scolaire : 60 € par heure

Tarif de location par trimestre des instruments de musique mis à disposition des élèves débutants :

- 30 € pour les flûtes et les batteries ;
- 50 € pour les accordéons ;
- 15 € pour les guitares et les djembés.

SERVICE PATRIMOINE

Animations :

- Structures privée du territoire d'Ambert Livradois-Forez : 90 €



- Structures hors territoire d'Ambert Livradois-Forez :
 - o Ecoles : 160 € la ½ journée par classe
260 € la journée par classe
 - o Autres structures 170 € la ½ journée par groupe
270 € la journée par groupe

Planches de l'encyclopédie des techniques et métiers du Livradois-Forez :

500 exemplaires d'une planche : 210 €
1000 exemplaires d'une planche : 330 €

MEDIATHEQUES

Photocopie et impression payantes de documents autorisées dans certaines médiathèques, pour un usage privé dans le respect de la loi en vigueur :

	A4		A3	
	NB	Couleur	NB	Couleur
Reprographies et impressions	0,10 €	0,20 €	0,15 €	0,30 €
Plastification		0,50 €		1,00 €
Reliure		1,35 €		

Article 2 : Cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert à cet effet. Un extrait sera affiché au siège de la Communauté de communes, 15 avenue du 11 novembre à Ambert. Expédition en sera adressée à Madame la Sous-préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 9 avril 2025
Le Président,
Daniel FORESTIER



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

AR Prefecture

063-200070761-20250409-2025_CSVA_034-AR
Reçu le 09/04/2025